

Comité des relations professionnelles et pédagogiques

1^{re} Rencontre

2 octobre 2024,
À compter de 9h
En TEAMS

Présences : Serge Lacourcière, Maude Carpentier, Stéphanie Piché, Vicky Roy, Stéphane Bouchard, Lyzanne Cuddihy, Norma Kelly, Sophie Lacourcière, Natacha Gosselin, Marianne Tremblay, Manon Laurin, Julie Martin, Daniel Boisjoli, Joëlle Constantineau, Annie Lacharité, Alexandra Désabrais.

Absences : Louis Mercier

COMPTE-RENDU

SUJET	NOTES	SUIVIS
1. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Le point suivant est ajouté à l'ordre du jour : <ul style="list-style-type: none"> Ajout Varia 22A – Antécédents judiciaires (parents) 	
2. Approbation et suivis du compte-rendu du 30 mai 2024	Plan de lutte : le gabarit du ministère, uniforme pour toutes les écoles, n'a pas encore été reçu. Critères de répartition des ressources : prévoir ajouter les 4 motifs permettant du dépassement en classe. Comité EHDAE école : la date choisie est le 7 novembre 2024 de 16h à 17h15 en TEAMS. Les enseignants qui seront hors amplitude ont droit au paiement des ATP supplémentaires (Annexe 72). Comité SST : 1 ^{re} rencontre le 2 octobre pm. Programme CCQ : obligatoire cette année, plan de formation avec chacune des écoles, prévu par la CP.	SRÉ – Comité EHDAE école : un lien TEAMS sera envoyé SRH – Comité SST : un compte rendu sera envoyé

SUJET	NOTES	SUIVIS
3. Calendrier des rencontres et objets priorités	Le document a été envoyé aux participants de la rencontre, et un survol a été fait en groupe.	
4. Instruction annuelle, RP, N&M	<p>On présente les nouveautés pour cette année; retour aux programmes complets, pondération des épreuves MEQ à 20% primaire et 1er cycle du secondaire, 50% pour celles de 4^e et 5^e secondaire.</p> <p>Dates de remise de notes : le CSS indique ne pas être obligé de consulter les enseignants, la partie syndicale recommande de prendre en considération leurs avis. Le CSS va recevoir les recommandations des enseignants et va transmettre une note de service officielle afin d'uniformiser ces dates dans toutes les écoles.</p>	
5. Compensation stagiaire	Achat de matériel personnel en classe : Que les enseignants puissent apporter avec eux ces achats lorsqu'ils changent de classe ou quittent.	
6. Échéancier des paiements des dépassements	Le document a été envoyé aux participants de la rencontre et discuté en groupe.	
7. Organisation scolaire	<p>Tableau OS préscolaire et primaire présenté aux participants de la rencontre, et un survol a été fait.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux coquilles ont été remarqué (4^e et 6^e année) • La moyenne est en dépassement pour les 2^e année IMSE 9-10 (1 élève) 	SRÉ - Une vérification de ces coquilles sera faite
8. Lettre aux enseignants GPAÉ	<p>Une lettre a été envoyée aux directions le 25 septembre 2024.</p> <p>Les enseignants des classes du préscolaire 4-5 sont inclus.</p> <p>450\$ par enseignants.</p>	

SUJET	NOTES	SUIVIS
9. Budget de perfectionnement	<p>Un tableau a été envoyé aux participants et discuté en groupe.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Différences en \$\$ entre les écoles a été discuté – des écarts d’encodage peuvent être la cause de certaines fluctuations. • Les choix de formation appartiennent à chaque école. • Pontiac : plan de match sur deux ans pour utiliser le résiduel. • Entente au Rucher, partage des dépenses si formation pour l’ensemble du personnel. 	
10. Élèves allophones	<p>Obligation des CSS de se doter d’un cadre de référence. (Annexe 26) Le SRÉ en a fait un dossier prioritaire cette année.</p>	<p>SRÉ – Est remis au prochain CRPP</p>
11. Mesures conventionnées	<p>Un tableau des allocations-répartitions des Annexes a été présenté</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 42 – Les sommes perçues ne sont pas réels – un ajustement sera fait 	<p>SRÉ – Sera révisé dès que les sommes réelles seront disponibles</p>
12. Services complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Psychologie : Poste vacant • Psychoéducation : congé maternité jusqu’en mai. 1 agent de service social en poste • Orthophonie : 1 poste vacant, 2 congés de maternité à partir de novembre (présentement en télépratique) • Conseillers pédagogiques (60% attiré à une école, 40% dossier SRÉ): <p>Conseillers pédagogiques : 1 français et évaluation 1 mathématique et sciences (70%) 2 adaptation scolaire 1 Récit</p>	

SUJET	NOTES	SUIVIS
	<p>1 Préscolaire et 1^{er} cycle primaire 1 CCQ, Univers social et éducation à la sexualité</p> <p>Les services en orthopédagogie et en orientation scolaire relèvent directement des écoles</p>	
<p>13. Sommes résiduelles :</p>	<p>Il est maintenant possible de transférer les sommes résiduelles entre ces annexes suite aux recommandations du CRPP:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annexe 33 • Annexe 49 section 1 • Annexe 59 • Lettre d'entente de juin 2011 <p>Cependant, il n'y a aucune somme résiduelle au terme de l'exercice financier de l'année 23-24.</p>	
<p>14. Aide à la classe</p>	<p>Annexe 71 - Tableau envoyé aux participants et discuté en groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le pavillon Christ-Roi est manquant sur ce tableau. <p>Selon l'annexe 71, c'est un 10 à 15 heures par classe. Certaines classes ont beaucoup plus d'heures, serait-il profitable d'en diminuer le nombre à certains endroits pour que plus de classe profitent de cette mesure?</p>	<p>RH – Fera la vérification et fera l'ajustement</p>
<p>15. Journées pédagogiques</p>	<p>Dates fixées versus protocole de télétravail (8-1.09)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Après vérification auprès de la FCSSQ, les directions peuvent demander une planification de la journée de l'enseignant en télétravail. La partie syndicale se questionne sur ce procédé, atteinte à l'autonomie professionnelle, 	

SUJET	NOTES	SUIVIS
	pourquoi le demander à tous et non pas seulement aux personnes pour qui il apparait une problématique?	
16. Projets pour atténuer la rareté du personnel enseignant au la FGJ	<p>Un document a été envoyé et présenté aux participants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement, mentorat et formation du personnel enseignant en insertion professionnelle, légalement qualifié (LQ) ou non légalement qualifié (NLQ) • Maintien du contrat pendant le retour progressif selon le souhait de l'enseignant (utilisé au besoin et selon l'analyse du bureau de santé) 	
17. Sommes allouées pour la surveillance collective (préscolaire et primaire)	Annexe 54 – surveillance des enseignants au primaire dans les cours d'école, couvrira éventuellement la totalité des frais.	
18. Mentorat	Annexes 57 et 58	
19. Ressources additionnelles maternelle 5 ans	<p>Annexe 69</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien et aide mise en place • Montant mis en place – environ 75 000\$ à venir <p>Le CSS indique qu'il y a déjà une ressource temps plein dans la majorité des classes.</p>	RH – Produire un portrait pour la prochaine rencontre
20. Tâche enseignante	<ul style="list-style-type: none"> • (23-28) 1 heure d'encadrement dans la TE qui ne doit pas être fixé à l'horaire de l'enseignant • 29/32 heures (3 h de travail à l'endroit choisi par l'enseignant) 	
21. TEL au préscolaire	Annexe 2 – Technicien en loisir (TEL), afin que l'enseignement ne dépasse sa tâche éducative	
22. Autres sujets :	a) Loi 47	

SUJET	NOTES	SUIVIS
<p>a. Antécédents judiciaires (parents) b) dates limites pour la remise des notes dans Mozaïk</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les conséquences et inquiétudes des parents qui ne peuvent pas aller dans les classes, ni dans l'école. • Les changements seront encadrés, les consignes seront envoyées dans les milieux. (Article 25.1) <p>b) Une question est soulevée concernant les dates de remise de notes dans Mozaïk</p>	<p>b) SRÉ – Une vérification de ces dates sera faite auprès des directions d'école et une note de service sera produite.</p>
<p>23. Prochaines rencontres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 18 décembre 13h15 • 2 avril 13h15 • 21 mai 13h15 	<p>SRÉ – discuter de la première semaine de relâche</p>
<p>24. Levée de la rencontre</p>	<p>La rencontre s'est terminée à 11h</p>	